

**1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise**

- 1.1 Nom du produit: ARBOCOL-Copper  
UFI M300-90E0-H00R-JC2D
- 1.2 Type de formulation: Pâte
- 1.3 Utilisation: Baume cicatrisant et pâte de greffage pour arbres fruitiers et arbustes d'ornement.
- 1.4 Identification de l'entreprise:  
SINTAGRO AG  
Chasseralstrasse 1-3  
4900 Langenthal  
Tel.: 062 398 57 57 FAX: 062 398 57 55
- 1.5 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: TOX INFO SUISSE **145**

**2. Identifications des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)  
Non classé
- 2.2 Etiquetage  
Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.  
Pictogrammes de danger: --  
Mentions d'avertissement: --

## Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
EUH208 Contient: MASSE DE RÉACTION DU 5-CHLORINE-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2HISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**3. Informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Informations non pertinentes

## 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>PHTALATE D'ISODECYLE</b>		
CAS 53306-54-0	$5 \leq x < 9$	
CE 258-469-4		
INDEX -		
Règ. REACH 01-2119446694-30		

**MÉLANGE D'OXYCHLORURE DE CUIVRE**

CAS 0,5 ≤ x < 1 Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE  
INDEX -

**MASSE DE RÉACTION DU 5-CHLORINE-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)**

CAS 55965-84-9 0 ≤ x < 0,0015 Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C, H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100

CE 611-341-5

INDEX 613-167-00-5

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

---

**4. Premiers secours**

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les chaussures et les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau et au savon.

Après inhalation: Air frais, repos. Position semi-assise. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction:**

Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit. ·

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Peut être dégagé en cas d'incendie: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone (CO), Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène (HCl).

**5.3 Conseils aux pompiers:** ·

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

·

**Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence. Voir les points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**7. Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit frais et bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Température de stockage >5°C.

Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

**8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Local acute	systémique acute	Local Longue durée	Local Longue durée	Local acute	systémique acute	Local Longue durée	Local Longue durée
Orale				4,9 mg/kg bw/d				
Inhalation				8,52 mg/m3				28,8 mg/m3
Dermique				61,25 mg/kg bw/d				102,8 mg/kg bw/d

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné. L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement. Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

**9. Propriétés physico-chimiques**

Etat Physique	Pâte sémi-fluide
Couleur	Gris/gris-vert
Odeur	Faiblement aigre
pH	7,0 - 7,5 @ 25 °C (1% dispersion aqueuse)
Densité relative	1,00 - 1,20 @ 25 °C
Solubilité	Non hydrosoluble

**9.2. Autres informations**

Total solides (250°C / 482°F) environ 62,00 %

VOC (Directive 2010/75/UE) : 0

VOC (carbone volatil) : 0

**10. Stabilité du produit et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles  
Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux  
Informations pas disponibles

---

## 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations  
Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables  
Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée  
Informations pas disponibles

Effets interactifs  
Informations pas disponibles

### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

### PHTALATE D'ISODECYLE

LD50 (Oral): > 5000 mg/kg Rat

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Lapin

LC50 (Inhalation): > 20,5 mg/l/4h Rat

### MÉLANGE D'OXYCHLORURE DE CUIVRE

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg OECD 423; [OPPTS 870.1000]

### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

MASSE DE RÉACTION DU 5-CHLORINE-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### CANCÉROGÉNÉICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

---

**12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**12.1. Toxicité****PHTALATE D'ISODECYLE**

LC50 - Poissons	> 10000 mg/l/96h Danio Rerio
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus
NOEC Chronique Crustacés	> 1 mg/l Daphnia magna (21 giorni)

**12.2. Persistance et dégradabilité****PHTALATE D'ISODECYLE**

Rapidement dégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations pas disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

---

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Code déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

---

**14. Informations relatives au transport**

Non classé.

---

**15. Dispositions réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) Nr. 1907/2006

**ARBOCOL-Copper**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII  
Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm:

Aucune

Contrôles sanitaires:

Informations pas disponibles

Registre des produits chimiques Office fédéral de la santé publique (OFSP): SZID n° 501833-39

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**16. Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3

Skin Corr. 1C Corrosion cutanée, catégorie 1C

Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1

Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contact: Service technique:

SINTARGO AG  
Chasseralstrasse 1-3  
CH-4900 Langenthal  
Tel. 062 398 57 57  
sintagro@sintagro.ch